



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 novembre 2022 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Frank Pappas, Maire  
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5  
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3  
Monsieur Alexander Weil, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2022
- 3 Comptes payés et à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
  - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
  - 6.2 Annulation d'un constat d'infraction
  - 6.3 Embauche d'agents de sécurité
  - 6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
  - 6.5 Dépôt des états comparatifs
  - 6.6 Octroi d'un contrat – Services de consultations juridiques
  - 6.7 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Octroi d'un contrat en services professionnels – Réglementation concernant les résidences de tourisme
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Annulation – Appel d'offres 2022-020, Acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque



No de résolution  
ou annotation

- 8.2 Acquisition d'une excavatrice compacte usagée
- 8.3 Statut d'un employé temporaire – Monsieur Donald Poirier
- 8.4 Octroi d'un contrat – Services d'ingénierie pour la réfection du réseau routier 2023
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2022-11-161

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point « autres sujets » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-162

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 octobre 2022 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

2022-11-163

3. **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 18 novembre 2022 au montant de 289 870,37 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

2022-11-164

6.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de Madame Majorie Boyer à titre de Mairesse suppléante prend fin à la levée de la présente séance;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Frank Pappas, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Majorie Boyer à titre de Mairesse suppléante, et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de novembre 2023;

**DÉSIGNE** cette même personne comme substitut du Maire pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement de se présenter aux réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Adoptée à l'unanimité

2022-11-165

6.2 **ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a signifié le constat d'infraction numéro 2022-00012 relativement au règlement numéro SQ-2019;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** qu'un constat d'infraction est présumé signifié lorsqu'il est remis au contrevenant et, conséquemment, la poursuite est entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ce dossier puisque la preuve est inadéquate;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

**ANNULE** le constat d'infraction numéro 2022-00012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-166

6.3 **EMBAUCHE D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'agents de sécurité pour le Service de protection;

**CONSIDÉRANT** que la responsable du Service de protection recommande l'embauche de Monsieur Kevin De Lagrave ainsi que la nomination de Madame Marie-Lou Therrien et de Monsieur Sébastien Rieux à titre de salariés à l'essai;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

**EMBAUCHE** Monsieur Kevin De Lagrave en tant que salarié temporaire à titre d'agent de sécurité au Service de protection, rétroactivement au 19 septembre 2022;

**EMBAUCHE** Madame Marie-Lou Therrien en tant que salariée à l'essai à temps partiel, 32 heures par semaine, à titre d'agent de sécurité au Service de protection, à compter des présentes. Cette employée deviendra une salariée régulier à temps partiel, 32 heures par semaine, lorsqu'elle aura complété avec succès la période d'essai;

**EMBAUCHE** Monsieur Sébastien Rieux en tant que salarié à l'essai à temps partiel, 32 heures par semaine, à titre d'agent de sécurité au Service de protection, à compter des présentes. Cet employé deviendra un salarié régulier à temps partiel, 32 heures par semaine, lorsqu'il aura complété avec succès la période d'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

2022-11-167

6.4 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER  
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Mesdames Francine Chaput, Nancy Lachaine et Marie-Lou Therrien ainsi que Messieurs Kevin De Lagrave, Mathieu Quevillon et Sébastien Rieux à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement à ceux-ci :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012 :
  - Article 7;
  - Article 10;
  - Article 11;
  - Article 12;
  - Article 13;
  - Article 21.1;

**AUTORISE** les personnes nommées ci-dessus à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

**ABROGE** toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2021 et 2022;
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2022.

2022-11-168

6.6 **OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE CONSULTATIONS  
JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Municonseil avocats pour des services juridiques de consultations verbales en droit municipal, au montant de 1 250 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023, datée du 3 novembre 2022;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :



No de résolution  
ou annotation

**OCTROIE** à la firme Municonseil avocats un contrat pour des services juridiques de consultations verbales en droit municipal, au montant de 1 250 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-169

6.7 **FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective en vigueur en ce qui concerne les congés fériés, au nombre de six (6) pour la période comprise entre le 24 décembre et le 2 janvier;

**CONSIDÉRANT** la faible demande pour des services administratifs durant la période des fêtes de fin d'année;

**CONSIDÉRANT** que les employés concernés (personnel syndiqué et cadre) sont favorables à la fermeture de l'hôtel de ville pour une période de deux (2) semaines et consentent à puiser dans leur banque de temps (vacances, congés mobiles, etc.) quatre (4) jours pour combler les jours de fermeture qui ne sont pas des jours fériés selon la convention;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

**DÉCRÈTE** la fermeture de l'hôtel de ville pour la période du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2022-11-170

7.1 **OCTROI D'UN CONTRAT EN SERVICES PROFESSIONNELS – RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite continuer de prohiber sur son territoire, au-delà du 25 mars 2023, les résidences de tourisme situées dans la résidence principale d'une personne physique qui l'exploite, et ce, conformément à la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, c. 7);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de rédiger et d'adopter un règlement à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'adoption d'un règlement à cet effet est assujéti à des dispositions particulières;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Me Sylvain Lanoix, du cabinet d'avocats Dunton Rainville S.E.N.C.R.L, datée du 11 octobre 2022, pour la rédaction et l'accompagnement dans le processus d'adoption d'un tel règlement, pour un montant n'excédant pas 11 000 \$, plus taxes et débours;



No de résolution  
ou annotation

2022-11-171

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

**MANDATE** Me Sylvain Lanoix du cabinet d'avocats Dunton Rainville S.E.N.C.R.L, afin de rédiger un règlement visant à continuer de prohiber sur le territoire de la Ville d'Estérel les résidences de tourisme situées dans la résidence principale d'une personne physique qui l'exploite ainsi que pour accompagner la Ville tout au long du processus particulier d'adoption dudit règlement, le tout pour un montant n'excédant pas 11 000 \$, plus taxes et débours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **ANNULATION – APPEL D'OFFRES 2022-020, ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE COMPACTE SUR CHENILLES ET D'UNE REMORQUE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a procédé à un appel d'offres, portant le numéro 2022-020, pour l'acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu deux soumissions pour l'appel d'offres numéro 2020-020;

**CONSIDÉRANT** que les prix obtenus se détaillent comme suit, en incluant les taxes :

	Excavatrice	Remorque
Brandt Tractor Ltd.		40 126,28 \$
J. René Lafond inc.	144 293,63 \$	40 701,15 \$

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'analyse de la conformité des soumissions, la soumission déposée par J. René Lafond inc. n'est pas conforme aux spécifications de l'appel d'offres en ce qui concerne le délai de livraison de l'excavatrice compacte sur chenilles;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun des deux fournisseurs n'est en mesure de livrer l'élément principal de l'appel d'offres, soit l'excavatrice, avant la date indiquée à l'appel d'offres, soit le 30 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes des documents d'appel d'offres, la Ville « ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite d'une telle décision et elle décline toute responsabilité à l'égard de tout soumissionnaire en cas de rejet d'une, de plusieurs ou de toutes les soumissions »;



No de résolution  
ou annotation

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

**REJETTE** les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2022-020;

**ANNULE** l'appel d'offres 2022-020 pour l'acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-172

8.2 **ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE COMPACTE USAGÉE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a procédé à deux appels d'offres pour l'acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque et que des deux appels d'offres ont ensuite été annulés par l'adoption de la résolution numéro 2022-07-125 et d'une autre résolution séance tenante;

**CONSIDÉRANT** que des démarches ont été entreprises, après la réception de deux soumissions qui n'étaient pas conformes, afin de trouver une excavatrice usagée qui pourrait convenir aux besoins du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que les démarches se sont révélées fructueuses;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a fait réaliser une inspection de l'excavatrice compacte usagée John Deere 60G portant le numéro de série 1FF060GXTJJ289632 et que cette inspection s'est montrée satisfaisante;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a fait réaliser une analyse de la qualité des huiles et que les résultats de cette analyse n'ont pas été transmis à la Ville en date d'aujourd'hui;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à procéder à l'achat de l'excavatrice compacte usagée portant le numéro de série 1FF060GXTJJ289632 pour un montant de 115 000 \$, plus taxes, et ce, conditionnellement à ce que sur réception du rapport portant sur la qualité des huiles, il soit jugé satisfaisant par le directeur général;

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document nécessaire à la conclusion de cette vente et à l'immatriculation de la machinerie;

**FINANCE** cette acquisition à même le fonds de roulement;

**FIXE** le remboursement de la dépense sur une période de dix (10) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers





No de résolution  
ou annotation

2022-11-173

8.3 **STATUT D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE – MONSIEUR DONALD POIRIER**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté, le 20 mai 2022, la résolution numéro 2022-05-097 afin d'embaucher Monsieur Donald Poirier à titre de salarié à temps partiel à l'essai, 24 heures par semaine, au poste de Chauffeur-opérateur, au taux horaire correspondant à l'échelon 2;

**CONSIDÉRANT** que la période d'essai de cet employé doit prendre fin le 20 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que l'évaluation du rendement faite en vue de la fin de ladite période d'essai démontre certains points à améliorer avant que la Ville ne puisse le nommer à titre de salarié régulier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prolonger la période d'essai pour une période supplémentaire de quatre (4) mois;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

**PROLONGE** la période d'essai de Monsieur Donald Poirier pour une période de quatre (4) mois à compter des présentes;

**MAINTIENNE** le statut de salarié à l'essai à temps partiel, 24 h par semaine, pour Monsieur Donald Poirier ainsi que les conditions actuelles de rémunération. Cet employé ne deviendra un salarié régulier à temps partiel, 24 h par semaine, que lorsqu'il aura complété avec succès la période d'essai prolongée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-174

8.4 **OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2023**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire effectuer des travaux de réfection sur son réseau routier pour l'année 2023, soit les avenues des Maubèches, des Martinets, des Friquets, Foch, de Condé, des Alouettes et des Cardinaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour obtenir des services d'ingénierie pour la réalisation de ce projet, incluant, non sans s'y limiter, les relevés terrain, la vérification du drainage, la préparation des documents préliminaires, des plans et devis et des documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services OS-8272 de la firme Équipe Laurence inc., au montant de 34 000 \$, plus taxes;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

**MANDATE** la firme Équipe Laurence inc. pour effectuer les travaux d'ingénieries décrit au préambule des présentes, pour un montant de 34 000 \$ plus taxes;



No de résolution  
ou annotation

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2022-11-175

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 55, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Frank Pappas  
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

**Liste des comptes payés et à payer au 18 novembre 2022**



Nom du Fournisseur	Numéro	Montant
Elizabeth Deschamps	11888	89.60 \$
Pavage Multipro inc.	11889	54 347.93 \$
Aquatech soc. de gestion de l'eau inc.	11890	1 678.27 \$
CBM informatique	11891	906.00 \$
Entreprises PLG Lauzon inc.	11892	228.23 \$
Cie d'extermination Chomedey inc.	11893	196.61 \$
Fournitures de bureau Denis	11894	420.64 \$
Toromont cat (Québec)	11895	44.88 \$
Gestion Estérel inc.	11896	1 866.62 \$
Insitu Communications	11897	785.03 \$
Juteau Ruel inc.	11898	225.68 \$
Multi-Recyclage S.D. inc.	11899	1 510.65 \$
Pièces d'auto Prud'Homme inc.	11900	3 512.51 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	11901	1 701.69 \$
Petite Caisse	11902	628.15 \$
Purolator	11903	8.45 \$
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	11904	281.29 \$
Guy Quevillon	11905	700.00 \$
Tracktik Software inc.	11906	1 083.06 \$
Ville de Sainte-Adèle	11907	99.89 \$
Abris dôme Québec	11908	18 970.88 \$
Abris dôme Québec	11909	15 521.63 \$
Autos et camions Danny Lévesque inc.	11910	169.94 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	11911	1 331.51 \$
Brandt Brossard	11912	1 286.75 \$
CBM informatique	11913	465.65 \$
Minnie Chaimberg Brown	11914	1 476.11 \$
Construction Monco inc.	11915	29 064.38 \$
Gestion Imbert inc.	11916	10 370.75 \$
Éditions de Villers	11917	327.68 \$
Équipe Laurence	11918	344.93 \$
Les attaches Éthier inc.	11919	25 211.72 \$
Excavation Monexc inc.	11920	11 434.26 \$
Fournitures de bureau Denis	11921	385.11 \$
François Leblanc, huissier de justice	11922	90.43 \$
Groupe Hémisphères	11923	1 897.09 \$
Toromont cat (Québec)	11924	68.07 \$
Lafarge Canada inc.	11925	6 440.01 \$
Les entreprises Fobroco inc.	11926	1 350.83 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	11927	2 788.75 \$
Multi-Recyclage S.D. inc.	11928	819.24 \$
Municipalité de Morin-Heights	11929	45.69 \$
Pièces d'auto Prud'Homme inc.	11930	677.50 \$
Novafor	11931	113.68 \$
Pavages experts plus	11932	30 692.42 \$
Brébeuf mécanique de procédé inc.	11933	1 232.53 \$
Sani-Dépôt	11934	183.81 \$
Petite Caisse	11935	613.55 \$
Purolator inc.	11936	8.45 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	11937	4 213.49 \$
Ville de Sainte-Adèle	11938	99.89 \$
Hydro-Québec	Paielement direct	1 359.07 \$
Bell Canada	Paielement direct	500.14 \$
Bell Canada	Paielement direct	568.90 \$
Le service de la perception	Paielement direct	1 768.96 \$
Fonds de solidarité FTQ	Paielement direct	4 690.86 \$
Hydro-Québec	Paielement direct	2 874.28 \$
Luc Lafontaine	Paielement direct	123.48 \$
Mastercard Banque Nationale	Paielement direct	1 198.95 \$
Revenu Canada	Paielement direct	4 478.59 \$
Revenu Canada	Paielement direct	2 252.09 \$
Revenu Québec	Paielement direct	17 469.91 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	Paielement direct	679.29 \$
François Taché	Paielement direct	156.16 \$
Sel Windsor	Paielement direct	12 700.13 \$
Le groupe Xtreme international	Paielement direct	1 037.65 \$
<b>Total</b>		<b>289 870.37 \$</b>

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

  
 Luc Lafontaine, trésorier par intérim